



## Doc à fournir pour obtenir Indemnités Journali

Par **helen13**, le **23/06/2014** à **19:17**

Bonjour

Je voudrais savoir si le solde de tout compte est obligatoire pour obtenir le paiement de mes Indemnités Journalières car je ne le trouve plus. Je sais que je peux le demander à mon ancien employeur mais cela risque de prendre du temps. J'attendais déjà depuis deux mois que la cpcam des bouches du rhone me règle mes IJ alors qu'elle ne m'avait demandé aucun document depuis l'envoi de mes arrêts de travail. Bref j'ai tout ce qui m'a été demandé sauf ce fameux solde de tout compte (doc pole emploi, derniers bulletins de salaire, rupture conventionnelle). Merci beaucoup pour votre réponse :-)

Ma situation perso : salariée jusqu'en 2011 puis rupture conventionnelle pour reprendre des études en tant que demandeur d'emploi /n'étant plus indemnisée par le pôle emploi depuis quelques mois. En arrêt maladie depuis mars 2014

Par **P.M.**, le **23/06/2014** à **20:38**

Bonjour,

Mais vous dites que vous avez les derniers bulletins de salaire et justement le solde de tout compte est le dernier, il faudrait donc savoir si c'est celui-ci qui vous manque et que vous avez perdu...

Normalement l'indemnisation par Pôle Emploi ne sert pas à reprendre des études en dehors des formations agréées...